

Catégorie :

Dispositif de prévention de la violence et du décrochage scolaire.

Niveau d'enseignement :

Principalement dans l'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé.

Dans des circonstances exceptionnelles, et avec l'autorisation de la Direction générale, dans l'enseignement primaire.

Porteur du projet :

Le Service dépend de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire.

Coordonnatrices

- pour le service de Bruxelles: Juliette VILET juliette.vilet@cfwb.be 0479 65 16 60
- pour le Service en Wallonie: Thérèse LUCAS therese.lucas@cfwb.be 0473 94 64 55

Titre de l'atelier :

La médiation scolaire comme outil de prévention et de gestion des conflits.

Objetif poursuivi ou intérêt de l'outil :

La médiation vise à favoriser, à conserver ou à rétablir le climat de confiance qui doit prévaloir dans les relations entre élève(s), entre élève(s) et membre(s) de l'équipe éducative, entre élève(s) et direction de l'établissement, entre l'élève et ses parents, ainsi qu'entre l'élève, ses parents ou la personne investie de l'autorité parentale, s'il est mineur, et l'établissement scolaire.

Descriptif :

La médiation se définit comme un processus de création, de gestion ou de réparation du lien social, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente, à travers l'organisation d'entretiens, d'aider les personnes à améliorer une relation ou à régler un conflit qui les oppose¹.

Le dispositif de médiation scolaire FWB s'intéresse au niveau interindividuel/relationnel, entre élèves, entre élève(s) et membre(s) de l'équipe éducative, entre famille et école et tente d'améliorer le climat relationnel à travers lequel les élèves font une expérience positive ou négative dû à l'appréhension des apprentissage, des interactions entre pairs, et des relations avec les adultes.

Les médiateurs scolaires se placent du point de vue intrinsèque des acteurs pour saisir les significations qu'ils accordent aux événements de la vie en classe et dans l'enceinte de l'école. Leur action vise une meilleure articulation entre les règles scolaires et les motivations individuelles, entre le dedans et le dehors de l'école, entre l'école et les familles.

¹ Cette définition s'inspire de la définition de la médiation sociale telle qu'elle a été proposée dans le cadre d'un séminaire européen par Michèle Guillaume-Hofnung, en 1995.

L'objet de la médiation dans le cadre du décrochage scolaire se situe à différents niveaux, qui sont autant de lieux de conflit qui peuvent être à la source, parmi d'autres dimensions, d'un processus de décrochage scolaire :

- **Les relations au sein de la classe**
 1. Les conflits/tensions lié(e)s à une confusion des rôles de chacun (élèves(s) – enseignant) au sein de la classe
 2. Les conflits/tensions liées à une difficulté d'un élève dans la réalisation d'une tâche prescrite par l'enseignant
 3. Les conflits/tensions en lien avec le regard ou le jugement des autres élèves
 4. Les conflits/tensions dans le chef des élèves entre les règles de l'enseignant et les règles suggérées par le groupe de pairs dont ils ne veulent être exclus

Les tensions au sein de la classe sont ainsi abordées au sein de l'espace de médiation sous l'angle d'un conflit d'intérêts et de motivation à suivre certaines règles, parfois opposées ou en concurrence.

L'espace de médiation offre ainsi tant aux élèves qu'aux enseignants, un espace pour exprimer les obstacles à l'engagement dans le travail, les résistances, et construire progressivement une nouvelle représentation de l'activité en classe dans un rapport de co-construction.

- **Les relations entre élèves au sein de l'école et en dehors**

Les médiateurs pointent les effets négatifs que peuvent avoir les conflits, les amitiés exclusives, l'hostilité sociale, le harcèlement sur le désengagement scolaire chez les élèves à risque de décrochage.

Les études sur le décrochage scolaire montrent que les élèves les plus à risque de décrochage sont les moins bien insérés dans le réseau de relations au sein de l'école et de la classe.

En effet, les élèves qui sont rejetés par leurs camarades peuvent développer des attitudes négatives à l'égard de l'école et, par conséquent, ne sont pas en mesure de construire des liens positifs avec l'environnement scolaire.

/

Lien vers l'outil ou ressources éventuelles (site web) :

www.enseignement.be : « De A à Z : Médiation scolaire »